

ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français  
SIEGE : 15 avenue Emile Zola  
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 23 mars 2023

DESIGNATION D'UN  
REPRESENTANT  
DU POLE  
METROPOLITAIN  
AU SEIN DES  
INSTANCES DU  
CEREMA

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars à vingt heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Annemasse et en visio conférence, sous la présidence de Christian DUPESSEY, Président  
Convocation du : 16 mars 2023

Secrétaire de séance : Alain LETESSIER

Membres présents :

N° CS2023-12

Nombre de délégués  
titulaires  
en Exercice : 44  
Nombre de délégués  
Présents : 29  
Pouvoirs : 5

• Délégués titulaires :

M. Denis LINGLIN – M. Vincent SCATTOLIN – M. Daniel RAPHOZ – M. Patrice DUNAND – Mme Christine DUPENLOUP – M. Jean-François OBEZ – Mme Aurélie CHARILLON – M. Hubert BERTRAND – M. Max GIRIAT – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Cyril DEMOLIS – M. Claude MANILLIER – M. Christophe SONGEON – M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – M. Denis MAIRE – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Julien BOUCHET – Mme Carole VINCENT – M. Claude THABUIS – Mme Catherine BRUN – M. Benjamin VIBERT - M. Sébastien JAVOGUES – Mme Nadine PERINET

• Délégués suppléants :

Mme Annick GROSROYAT, suppléante de Mme Isabelle HENNIQUAU - M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard BOCCARD – Mme Marion BARGES-DELATTRE, suppléante de M. Jean-Luc SOULAT – M. Marc MENEGHETTI, suppléant de M. Michel MERMIN

• Délégués représentés :

Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. Christophe SONGEON – Mme Claire CHUINARD donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER – M. Gabriel DOUBLET donne pouvoir à M. Christian DUPESSEY – M. Florent BENOIT donne pouvoir à M. Pierre-Jean CRASTES – M. Régis PETIT donne pouvoir à M. Benjamin VIBERT

• **Délégués excusés** :

**Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Christophe ARMINJON –  
Mme Claire CHUINARD – M. François DEVILLE – M. Jean-  
Claude TERRIER – M. Patrick ANTOINE – M. Bernard  
BOCCARD – M. Yves CHEMINAL – M. Gabriel DOUBLET  
– M. Jean-Luc SOULAT – M. Michel MERMIN – M. Florent  
BENOIT – M. Stéphane VALLI – M. Philippe MONET –  
M. Yves MASSAROTTI – M. Pierrick DUCIMETIERE –  
M. Eddi ETIENNE - M. Régis PETIT**

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU POLE  
METROPOLITAIN AU SEIN DES INSTANCES DU CEREMA**

Vu l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0041, en date du 26 avril 2017 portant création du Pôle métropolitain du Genevois français à compter du 1er mai 2017 ;

Vu l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2018-0064 en date du 13 décembre 2018 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain ;

Vu la délibération du Comité syndical du 16 décembre 2022 n° CS2022-63 approuvant l'adhésion du Pôle métropolitain du Genevois français au CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) et qui précise les avantages de cette adhésion à savoir :

- L'opportunité pour le Pôle métropolitain de s'impliquer et de contribuer à renforcer l'expertise publique territoriale ;
- L'accès privilégié et prioritaire à l'expertise du Cerema : la quasi-régie conjointe autorise les collectivités adhérentes à attribuer des marchés publics au Cerema, par simple voie conventionnelle, sans application des obligations de publicité et de mise en concurrence
- Le bénéfice d'un abattement de 5 % sur ses prestations
- Rejoindre une communauté d'élus et d'experts et de disposer de prestations spécifiques

Vu les statuts du CEREMA et son mode de gouvernance qui s'appuie sur le renforcement du poids des collectivités territoriales et leurs groupements au sein des instances décisionnelles disposant alors d'une majorité qualifiée ;

Il convient de désigner un représentant du Pôle métropolitain pour siéger au sein des instances du CEREMA.

Si ce représentant le souhaite, il pourra candidater aux élections du CEREMA dans le but de participer à l'un ses instances suivantes :

- Le Conseil d'administration : composé de 35 membres dont 20 seront des élus représentants des collectivités et groupements adhérents
- Le Conseil stratégique : composé 34 sièges dont 20 octroyés à des élus représentants des collectivités et des groupements

Ces deux Conseils se réunissent chacun une fois par trimestre, en format mixte (présentiel et en visio conférence) dont une fois par an en présentiel. Ces réunions se tiennent généralement à Paris mais peuvent être ponctuellement, et après avis de ses membres, être délocalisées.

Les nominations au sein de chacune de ses instances sont effectives pour une durée de 4 ans.

En cas d'empêchement, chaque représentant peut donner mandat par écrit à un autre membre issu du même collège des collectivités et groupements.

Les fonctions de membres s'exercent à titre gracieux.

Les élections du CEREMA se tiendront en avril 2023. Les Conseils d'administration et stratégique procéderont à l'installation de leurs nouvelles instances le 16 mai 2023.

Conformément à l'article 2121-21 du CGCT (Code général des collectivités territoriales), le Comité syndical peut décider à l'unanimité, de procéder à l'élection scrutin public.

Après appel des candidatures, Monsieur le Président constate que Monsieur Benjamin VIBERT est le seul candidat.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DESIGNE** Monsieur Benjamin VIBERT, pour représenter le Pôle métropolitain du Genevois français et siéger au sein des instances et rencontres du CEREMA.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 31/03/23

Publié ou notifié le 31/03/23

Le Président,  
Christian DUPESSEY

